



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares atteint l'équilibre financier pour l'année scolaire 2016-2017

Rimouski, le 29 août 2016 – Le budget 2016-2017 de la Commission scolaire des Phares qui sera présenté pour adoption au conseil des commissaires lors de sa séance publique de ce lundi 29 août est équilibré. Il s'agit du premier budget équilibré que peut présenter la Commission scolaire après huit exercices financiers déficitaires consécutifs.

Alors que ses revenus sont de 115,3 M\$, suivant l'indexation des coûts de 2 % par rapport au budget 2015-2016, la Commission scolaire prévoit des dépenses de 115,2 M\$. Compte tenu de son très léger surplus d'environ 65 000 \$, estimé réaliste, le budget prévu peut être considéré comme se dirigeant vers l'équilibre.

Le suivi rigoureux de l'ensemble des dépenses et des revenus de la Commission scolaire se poursuit en 2016-2017. Différents secteurs d'activité font toujours l'objet d'une révision, notamment l'organisation scolaire et les processus administratifs, toujours dans le but d'implanter des pratiques de gestion optimales.

Par ailleurs, la Commission scolaire bénéficie de nouvelles sommes versées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour un total de 500 000 \$. Le Ministère destine cet argent au programme Agir autrement, à l'aide à la réussite scolaire pour l'ordre secondaire, à l'intégration des élèves aux besoins particuliers en classe régulière et à l'allocation pour la vitalité des petites collectivités (écoles comptant moins de 60 élèves).

La Commission scolaire accueille 9 317 élèves jeunes et adultes en 2016-2017. Une centaine d'élèves de niveau primaire s'ajoutent, alors que les effectifs du niveau secondaire et des élèves adultes sont stables.

« Nous sommes fiers de pouvoir présenter un budget équilibré au conseil des commissaires, le premier depuis 2007-2008. L'équipe de direction et le personnel ont franchi des étapes difficiles pour y arriver, mais maintenant nous pouvons prendre le contrôle sur nos finances, tout en demeurant très prudents. Nous devons continuer à travailler à la réussite des élèves en

respectant nos paramètres budgétaires », a commenté M^{me} Madeleine Dugas, directrice générale de la Commission scolaire.

« Ce budget est d'excellent augure pour l'année scolaire qui commence. Nous récoltons les fruits d'une réorganisation très importante. Il n'y aura pas de hausse du taux de taxation pour la prochaine année. Notre défi est maintenant de pérenniser la santé financière de notre organisation », a observé M. Gaston Rioux, président de la Commission scolaire.

- 30 -

Source :

Julie Gaudreault, conseillère en communication
Commission scolaire des Phares
418 723-5927, poste 1012
418 318-6000

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.